



Visa de retour pour récépissé

Par **Zarzazat**, le **28/02/2013** à **14:57**

[fluo]bonjour[/fluo]
Je possède un récépissé qui je crois est spécifique , en effet il est mentionné : a la demande la délivrance d'un premier titre de séjour de dix ans. ce récépissé n'est valable qu'accompagné du document n:..... (mon passeport algérien consulaire) je réside depuis plus de 10 ans en France, et j'ai été victime de lourd retard administratif.
Voici ma question : je suis parti en Algérie en urgence et je n'ai pas fait de visa de retour en préfecture (en ai-je besoin dans mon cas?)
Je dois rentrer en France demain et je suis inquiet car je redoute, la douane à mon arrivée. Je suis également pourvue de la double nationalité argentine, pour laquelle je n'ai pas besoin de visa (peut-elle remplacer mon visa de retour, enfin j'en ai besoin, et me permettre de rentrer chez moi et poursuivre mon année scolaire ?)
Desolé pour le français je suis dysorthographe
Merci pour les réponses, S V P c'est très urgent.

Par **Aprillate86**, le **01/03/2013** à **10:55**

[fluo]bonjour[/fluo]
J'ai été dans un cas pareil. J'ai changé de statut de étudiant en scientifique et entre-temps je possédais un récépissé mentionnant: demande de premier titre de séjour. (comme c'est le premier titre du type scientifique)
J'ai voyagé en Tunisie avec ce récépissé, et on ne m'a pas laissé rentrer en France. Même en leur disant que ça fait 5 ans que j'y réside. Il m'a fallu un visa de retour, que j'ai fait auprès de Campus France.
Sinon pour ton passeport argentin, je n'ai aucune idée.

Par **Zarzazat**, le **04/03/2013** à **15:43**

Merci pour les reponce ! J ai finnalement pue rentrer sans soucis ! Je n ai présenté que mon passeport algerien et argentin , on ne m'a meme pas demandé le récépissé.